



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/91
S/1998/283
30 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 33 de l'ordre du jour provisoire*
APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
AUX EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES
GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET
CONSOLIDER LES DÉMOCRATIES
NOUVELLES OU RÉTABLIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 27 mars 1998, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de l'Assemblée nationale de la République de Serbie en date du 24 mars 1998.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladislav JOVANOVIĆ

* A/53/50.

ANNEXE

Déclaration de l'Assemblée nationale de la République de Serbie,
publiée à Belgrade le 24 mars 1998

Partant de la nécessité de mettre toutes les ressources humaines, matérielles et spirituelles au service du bien-être de la Serbie et de ses citoyens, et attachée au développement fondé sur les principes de liberté, de démocratie, de justice, d'égalité et de solidarité, l'Assemblée nationale de la République de Serbie a, à sa séance du 24 mars 1998, adopté la déclaration dont le texte suit :

DÉCLARATION SUR L'UNITÉ NATIONALE

1. La sauvegarde des intérêts vitaux, présents et futurs, de l'État et de la nation serbes commande de réaliser l'union nationale pour répondre aux besoins fondamentaux de l'État et du peuple. Pour tous, toutes appartenances politiques ou autres confondues, la Serbie et le bien-être de son peuple devraient être l'objectif commun et la priorité absolue. Si les vicissitudes de l'histoire avaient, par le passé, divisé le peuple serbe, l'heure est à l'harmonie et à l'unité.

La Serbie en a bien besoin. Conscients de nos responsabilités, des impératifs de l'heure, des aspirations du peuple et des citoyens serbes au développement et au progrès dans la paix, nous nous devons d'oublier nos divisions.

Les principes universels de liberté, de justice et de démocratie sont les fondements d'un État fort et stable et constituent le meilleur garant contre les dissensions. Les symboles de notre État et les jours fériés officiels doivent être ceux qui reflètent l'histoire et les traditions de notre pays, ceux qui nous unissent dans notre patriotisme et dans notre loyauté envers l'État et le peuple.

2. L'histoire de notre peuple est faite de lutte pour la liberté et l'indépendance, et nous en sommes fiers à juste titre. Nous défendrons donc toujours notre liberté et l'indépendance de notre État.

Si la nation serbe n'a jamais fondé et ne fondera jamais son droit sur la négation du droit d'autrui, elle n'acceptera jamais non plus que quiconque puisse compromettre les droits du peuple serbe ou la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie.

3. Nous rejetons catégoriquement toute velléité d'exclusivisme et d'égoïsme idéologique, religieuse ou nationale. Tout en respectant, selon les normes internationales les plus élevées, les droits de l'homme, les libertés et les droits des représentants des minorités nationales vivant en Serbie, nous protégerons les droits civiques et nationaux de notre peuple et son bien-être.

4. Nous nous engageons à développer et à renforcer le système démocratique par l'émulation dans la connaissance, l'acharnement dans le travail et l'adoption de plates-formes politiques conformes aux intérêts de la Serbie et de ses citoyens.

/...

Les divergences politiques, loin d'entraver le développement rapide et les réformes, doivent encourager la recherche de la meilleure façon d'organiser l'État selon les principes de l'économie du marché et de la démocratie parlementaire dans le respect total des droits de l'homme, des droits civiques et des libertés.

5. La Serbie et le Monténégro sont synonymes et désignent la même racine, la même aspiration historique et la même destinée. Il n'y a jamais eu et il ne saurait y avoir entre eux de rapport d'antériorité. C'est pourquoi, avec la Republika Srpska, la Serbie et le Monténégro constituent et la pierre angulaire de l'unité nationale et l'expression de la volonté du peuple de préserver tout ce qui les lie historiquement, politiquement, économiquement, spirituellement, ethniquement, culturellement et autrement, plutôt que ce qui les oppose.

La République fédérale de Yougoslavie est l'émanation de l'État et l'incarnation suprême de l'unité nationale.

6. Unis autour de l'objectif de progrès général du peuple et de l'État, nous souhaitons et nous voulons que la République de Serbie et la République fédérale de Yougoslavie soient le pilier central de la paix et de la coopération avec nos voisins et un membre à part entière et respecté de la communauté européenne et internationale.

Aujourd'hui plus que jamais, notre destinée repose entre nos mains, et cette déclaration en est l'illustration la plus parfaite. Il s'agit là de décisions qui engagent notre avenir. L'idée que nous nous faisons de la Serbie est celle d'un État moderne, démocratique, économiquement et culturellement développé, jouissant du respect de tous.

Une Serbie démocratique et forte, garante d'une République fédérale de Yougoslavie démocratique, stable et forte, tel est l'engagement que nous prenons à jamais.

Les impératifs de l'heure et les objectifs de l'État et de la nation exigent que tous les partis politiques et autres acteurs prennent des décisions de nature à mobiliser tout le potentiel national, de façon à engager la Serbie dans la voie du progrès et à assurer le bien-être de tout un chacun en Serbie.
